

Bulletin d'information municipal

AVRIL 2018

ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

TAXES MUNICIPALES – 1^{ER} VERSEMENT

Nous vous rappelons que le 1^{er} versement des taxes municipales était dû pour le **29 mars dernier**.

Prochain versement: 28 juin 2018

RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

La Municipalité a déposé son rapport financier 2017.

Vous pouvez consulter le rapport ainsi que le sommaire exécutif sur le site internet de la Municipalité au municipalite-saint-michel.ca, sous l'onglet Documents d'information / finances.

SERVICE MUNICIPAL

Édifice municipal

Nous joindre ☎ (450) 454-4502

@ info@mst-michel.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi Vendredi
8h00 à 12h00 8h00 à 13h00
12h30 à 16h30

www.municipalite-saint-michel.ca

LOISIRS/BIBLIOTHÈQUE

CÉLÉBRONS LES NOUVEAU-NÉS!

Mercredi le 16 mai prochain à 9h30, au centre communautaire, nous célébrons les nouveau-nés nés entre mai 2017 et mai 2018: activité maman-bébé, remise d'un panier cadeau à chaque nouveau-né et cours de yoga kangourou.

Inscrivez-vous, sans frais, à l'Hôtel de ville, par courriel à loisirs@mst-michel.ca ou par téléphone au 450-454-4502 poste 105.

ORGANISMES



SOUPER SPAGHETTI
PREMIÈRE ÉDITION
par le @ Club Optimiste de Saint-Michel

Le dimanche 22 avril 2018
de 16h30 à 19h30

Au centre communautaire de Saint-Michel

La totalité des profits servira à l'achat d'ordinateurs portables pour nos jeunes élèves de l'école St-Michel-Archange.

Vous pouvez vous procurer des billets auprès des membres du club Optimiste.

Adultes • Prévente : 10\$ • À la porte : 12\$
Enfants de 5 à 12 ans : 6\$ (à la porte)
Enfants de 0 à 4 ans : Gratuit

Le souper inclus le spaghetti, pain, bar à salade, dessert et café.
Service bar disponible sur place.

Pour plus information contacter
450 454-3593

COLLECTE DE SANG

Accueillez le printemps en faisant un don de sang!

Le Club Optimiste et le Cercle des Fermières de Saint-Michel vous invitent à la collecte de sang qui se tiendra le mercredi 25 avril entre 13h30 et 20h00, au Centre communautaire situé au 412, place Saint-Michel.

Les membres des comités et les bénévoles espèrent y accueillir 90 donneurs.

Venez en grand nombre!



HÉMA-QUÉBEC

ORGANISMES –SUITE

PROJECTION DE FILM LE 29 AVRIL HISTOIRE DE JOUETS

Les Chouettes de St-Michel organise une projection du film Histoire de jouets, le 29 avril à 10h00, au centre communautaire.

Vous pouvez vous procurer vos billets au local des Chouettes au 438, place Saint-Michel ou sur place lors de la projection.

Coût du billet: 5\$ (popcorn et breuvage inclus)



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

PERMIS

Vous voulez effectuer des travaux de:

Rénovation résidentielle (intérieur et/ou extérieur)
Construction résidentielle
Garage, cabanon/remise à jardin ou abri d'auto
Galerie / balcon / patio
Clôture, mur de soutènement
Piscine, spa ou construction s'y rattachant
Remblai ou déblai
Enseigne/affichage
Abattage d'arbres

Renseignez-vous auprès de notre service d'urbanisme ou faites votre demande via notre site internet : municipalité-saint-michel.ca sous l'onglet « services-municipaux / urbanisme ».

LICENCE DE CHIEN

La date limite de renouvellement pour la licence de chiens 2018 est reportée à une date ultérieure.

Nous vous tiendrons informés de la nouvelle date.



TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

NIDS-DE-POULE

Le printemps est à nos portes et les nids-de-poule sont de retour. Les employés des travaux publics iront les colmater. Veuillez être patients à leur égard!

STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

En vertu du règlement municipal numéro 2016-259, il est interdit de stationner un véhicule routier sur les voies publiques de 23h00 à 6h00 et ce, à compter du 15 novembre au 15 avril.

GARAGE TEMPORAIRE (ABRI D'AUTO)

Au plus tard le 15 avril, les abris d'auto temporaires (incluant la structure) devront être démontés.

VENTE DE GARAGE – 19, 20 ET 21 MAI

La grande vente-débaras annuelle se tiendra durant la fin de semaine du 19, 20 et 21 mai prochain, beau temps, mauvais temps. Cette activité est autorisée, sans frais ni inscription, pour les Michelois. Les ventes doivent se dérouler à l'intérieur des limites des terrains résidentiels. Les commerces et les industries sont exclus. Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner un véhicule sur les pistes cyclables.



HEURES D'OUVERTURE

MERCREDI	18h à 21h
VENDREDI	13h à 21h
SAMEDI	9h à 17h
DIMANCHE	10h à 16h



LES FEUX EXTÉRIEURS

Avec la venue du beau temps, beaucoup d'entre nous effectueront le ménage du printemps ou en profiteront pour ramasser des branches, feuilles ou autre.

Si vous prévoyez brûler vos feuilles, morceaux de bois, troncs d'arbres ou autres, lisez attentivement ce présent communiqué.

Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert?

C'est un feu n'étant pas dans un foyer extérieur conforme au règlement, qui se retrouve soit en tas ou étendu, il est en contact direct au sol et sans protection, en périphérie ou dans un contenant (baril, conteneur à déchets...).

Où puis-je faire un feu?

Nous encourageons fortement à ce qu'aucun feu à ciel ouvert ne soit fait dans la zone urbaine de la Municipalité. Il est préférable d'effectuer des feux en zone éloignée des bâtiments et des voies publiques. Éloignez-vous des hautes végétations et surtout, effectuez votre brûlage à un endroit où aucune nuisance ne sera possible.

Quand et que puis-je brûler?

Avant d'effectuer votre feu, regardez l'indice de danger incendie de la SOPFEU, la direction des vents et la température ambiante. Si vous n'êtes pas sûr du temps idéal, appelez votre Service de la prévention incendie. Il est strictement interdit de brûler toute matière à base de pétrole (plastiques, polymères, isolants rigides, pneus, emballages, essence, huiles, produits chimiques ou organiques...).

Quelles sont les préalables pour effectuer un feu à ciel ouvert?

Vous devez d'abord :

- Être âgé de 18 ans et plus ou avoir une personne présente tout le long du brûlage ayant 18 ans et plus;
- **Appeler au Service de la prévention incendie au 450-454-4502 poste 202 afin d'obtenir un permis de brûlage;**

Après l'autorisation du permis, il vous faudra :

- Être toujours présent sur place lors du brûlage ou y avoir 1 surveillant;
- Avoir un moyen d'extinction sur place (chaudière d'eau, arrosoir, sable, tracteur muni d'un godet ou autre);
- Avoir un moyen de communication sur place (cellulaire) afin d'avertir les urgences au cas où votre feu devient hors de contrôle.

Le permis de brûlage est obligatoire pour tout feu à ciel ouvert.

En cette saison printanière, nous vous invitons à la prudence et à la bonne conduite.

Bonne saison!



ÉCHOS DU CONSEIL

Lors de ses dernières séances, le conseil municipal a:

- Commandité les tournois de hockey mineur Atome / Pee Wee de Saint-Rémi;
- Renouvelé le contrat publicitaire 2018 de la revue Le Maraîcher'cheur;
- Remis un don de 800\$ au Club Optimise afin d'acheter des ordinateurs pour l'école Saint-Michel-Archange;
- Accepté de participer au souper du tournoi de golf organisé par Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent;
- Remis la somme de 200\$ à l'organisme Les Agricultrices de la Montérégie-Ouest pour leur 22e gala Hommage aux agricultrices qui aura lieu le 6 octobre 2018 à Valleyfield;
- Accordé une subvention de 500\$ à la société d'Alzheimer Haut-Richelieu pour leur 21e édition du défi des maires;
- Accepté de devenir partenaire de la FADOQ Rive-Sud-Suroît pour leur évènement des jeux régionaux qui se tiendront en mai 2018;
- Demandé au MTQ de réduire la vitesse sur la route 221, d'installer des lampadaires au coin de la route 221 (chemin Rhéaume) et de revoir la configuration de la rue Principale au coin de la route 221 (chemin Rhéaume);
- Nommé monsieur Romain Trudeau, directeur des services techniques;
- Nommé madame Marie-Josée Lalonde, responsable de la bibliothèque par intérim;
- Nommé les membres externes du Comité Consultatif d'Urbanisme, soit messieurs Jean-Claude Sorel, Michel Martin, Jean Fréchette et Mario Isabelle;
- Nommé les membres externes du Comité d'embellissement, soit mesdames Martine Robert, Manon Hamelin et Kaciane Monchamp;
- Nommé le personnel étudiant 2018, soit pour le camp de jour, le service de l'urbanisme et des travaux publics;
- Renouvelé le contrat de bail avec Postes Canada pour une période de 5 ans, soit du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2023;
- Adjugé le contrat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis, appel d'offres et surveillance des travaux pour la construction d'égout pluvial et la réfection de chaussée à Tétra Tech, au montant de 82 000\$;
- Retenu l'offre de services professionnels de la firme Atelier Urbain pour la révision des règlement d'urbanisme de la Municipalité au montant approximatif de 20 640 \$ (taxes exclues) et pour des services techniques et d'accompagnements dans différents projets d'urbanisme;
- Adhéré comme membre des Fleurons du Québec, au montant de 1 158\$ pour une période de 3 ans;
- Mandaté Loisir et Sport Montérégie pour des services professionnels d'accompagnement dans le but de réaménager le parc école;
- Adopté son Règlement numéro 2018-285 constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);
- Adopté son Règlement numéro 2018-230-1 de prévention incendie;
- Adopté son Règlement numéro 2018-119-13 relatif aux chiens et autres animaux;
- Autorisé de signer une entente de service avec madame Sarah Saintsbury pour le contrôle des chiens sur le territoire;
- Fixé la tarification du camp de jour 2018, soit le même taux qu'en 2017;

SÉANCES DU CONSEIL

La prochaine séance régulière aura lieu le 8 mai 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville.

DATE DE TOMBÉE

Pour la parution de mai : 20 avril 2018